



# LA DOUBLE DE NORMANDIE

## AVIS DE COURSE

**du 28 août au 2 septembre 2023**

Lieu : LE HAVRE

Autorité Organisatrice : CENTRE NAUTIQUE PAUL VATINE

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles les Règles de Course à la Voile (RCV) 2021-2024,
- 1.2 Les règlements de la FFV croiseurs handicap national
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,

### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FF Voile, les bateaux doivent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte aux équipages composés de deux personnes. Une 3<sup>e</sup> personne peut être inscrite au moment de la confirmation comme remplaçante sur des dates précises.

Si pour une raison impérative ( manque d'équipier, blessure etc ... ) un chef de bord souhaite prendre le départ de toute ou d'une partie de la régata en solo, il devra au préalable faire une demande auprès du comité de course et en cas d'accord produire une décharge de responsabilité des organisateurs. Cette disposition exceptionnelle n'ouvre droit à aucune réduction des frais d'inscription.

- 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A ou B ou C ou D] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> ] catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation à plus de six milles d'un abri selon la division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- 3.1.2 Tous les bateaux des classes Osiris B-C-D-R-L d'un coefficient minimum de 8 .

- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent dès à présent retirer le formulaire d'inscription disponible sur le site du CNP Vatine ([www.vatine.net](http://www.vatine.net)). Ce formulaire complété et accompagné des frais d'inscription indiqués ci-dessous ( paragraphe 4 -Droits d'inscription ) est à renvoyer au Centre Nautique Paul Vatine ([cnpv@vatine.net](mailto:cnpv@vatine.net)) .

Toute inscription non correcte ne sera pas prise en compte.

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FF Voile compétition valide ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- une autorisation parentale pour les mineurs.

### 4. DROITS D'INSCRIPTION OU PRE-INSCRIPTION

Les droits requis sont les suivants :

**Les inscriptions sont fixées à 380 € jusqu'au 15 Juillet, 500 € au-delà .**

Pour être validée, la pré-inscription est soumise au versement **d'un acompte de 150€**

Le solde en cas de pré-inscription sera à régler au plus tard le **10 AOUT 2023**.

La fiche d'inscription est disponible sur le site du CNPV :

*Les Régates/Double de Normandie/ Fiche inscription DDN 2023*

En cas de désistement, la somme de 150€ restera acquise à l'organisation.

Tout concurrent non à jour du règlement total de son inscription ne pourra prendre le départ.

## 5. PROGRAMME

5.1 Clôture des inscriptions :

**27/08/2023 à 18h30 au CN Paul Vatine .**

Le CNPV se réserve le droit de clôturer les inscriptions à tout moment. Le nombre de bateaux admissibles est limité à 20 unités.

5.2 Jours de course :

Date	Parcours	
28/08	Le Havre	Courseulles
29/08	Courseulles	St.Vaast la Hougue
30/08	St.Vaast La Hougue - Ouistreham	
31/08	Ouistreham	Fécamp
1/09	Fécamp	Le Havre
2/09	Le Havre	Le Havre

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront envoyées aux concurrents par mèl avec accusé de réception .

## 7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type côtiers ou construits.

## 8. CLASSEMENT

8.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

Quand 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course

8.2 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur temps sans cvl.

## 9. PLACE AU PORT

Les places aux ports d'étape sont prises en charge par l'organisation.

## 10. PRIX

Les classements et remise des prix ( Coupes et lots ) seront proclamés au CNP Vatine le 2 septembre 2023 à 17h30. Cette cérémonie pourra être modifiée en fonction des mesures sanitaires du moment.

## 13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel – corporel - sanitaire).

## 14. INFORMATIONS COVID 19

**Tout bateau présentant un cas ou suspectant un cas de Covid 19 devra en informer sans délais les organisateurs et quitter la course.**

Prise en compte du risque Covid-19 : En s'inscrivant à la régates, tout concurrent atteste avoir connaissance du risque Covid-19, ainsi que ses accompagnateurs, et l'avoir pris en compte.

## 15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : [cnpv@vatine.net]